



DOSSIERS DE PERSONNEL :

PERSONNEL COLONIAL MODERNE (Série EE, fin XVIIIe-XIXe)

Cote de référence FR ANOM COL EE 1 à 1784
Référence Internet ark:/61561/fg469yuyz
Origine Ministère de la Marine et des Colonies
Description matérielle 1784 articles, 45 m.l

Présentation du contenu

Suite de la [série E](#) , la série EE se ressent, dans sa constitution, de l'évolution des habitudes administratives et contient donc des dossiers de personnel qui correspondent mieux aux notions modernes dans ce domaine. Elle conserve les dossiers du personnel ayant servi depuis la Révolution française jusqu'aux années 1880 environ.

Quelques dossiers d'officiers ayant commencé à servir avant 1789 peuvent se trouver dans cette série lorsque leur activité s'est prolongée au-delà de cette date.

Les dossiers sont souvent fragmentaires. On ne trouve parfois que des pièces isolées comme les extraits mortuaires concernant des militaires, décédés aux colonies, ou plus intéressant, l'état des services accomplis, qui retrace la carrière administrative ou militaire.

Quand les dossiers sont complets, ils sont constitués de documents marquant les diverses étapes de la vie d'un fonctionnaire colonial : diplômes, actes de nomination et de mutation, autorisation de mariage, congés de santé, mémoires de proposition pour des décorations, avis d'embarquement et de débarquement, notes confidentielles sur la manière de servir, pièces réunies pour faire valoir les droits à la retraite, ainsi que de nombreuses correspondances.

Mode de classement

Les dossiers, au nombre de 65 000, sont classés dans l'ordre alphabétique.

L'analyse succincte indique autant que possible les noms, prénoms, dates et lieux de naissance et de décès, dates de nomination par décision ministérielle, date de départ à la retraite. Si le dossier contient moins de 20 documents, le nombre de pièces est mentionné.

Les dossiers du personnel colonial contemporain sont conservés dans la série EE II.

Documents séparés

Les états-majors administratifs des colonies ont été constitués jusqu'aux environs de 1880, par du personnel provenant des différents corps de l'Armée et surtout de la Marine. Ces officiers n'ont pas toujours fait l'objet d'une ouverture spéciale de dossier administratif pour leurs fonctions coloniales. Il y a donc lieu de rechercher leur dossier personnel, lorsqu'on ne le trouve pas aux Archives nationales d'outre-mer, au Service historique de la Défense à Vincennes.

Pour accéder à l'inventaire :

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/fg469yuyz>